

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Léon Louis Folquet : "L'idéal sportif n'est qu'un vœu pieux au Gabon"

LE président du Comité national olympique gabonais (CNOG) pense que c'est davantage la gestion des fonds alloués par l'Etat qui motive les acteurs et qui est la principale origine des crises dans les différentes fédérations sportives nationales. Le report des Jeux olympiques, les bourses olympiques, la situation de crise en athlétisme et au taekwondo gabonais, ainsi que le siège social de la structure qu'il dirige, sont les autres sujets abordés dans cet entretien influencé aussi par la pandémie du coronavirus et ses conséquences.

Propos recueillis par James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

L'Union. Comme pour tout le mouvement sportif et bien d'autres secteurs d'activités au Gabon et à travers le monde, on imagine que le coronavirus (Covid-19) a logiquement changé les plans sur votre programme de la saison !

Léon-Louis FOLQUET : " C'est d'une évidence implacable. Le Covid-19 a désorganisé tous les plannings de participation et de préparation aux JO de Tokyo. Un coup d'œil dans le rétroviseur de l'histoire nous montre que les Jeux Olympiques ont souvent connu des perturbations pour des raisons diverses, essentiellement politiques. Françoise Hache nous rappelle qu'en 1940, le Japon, qui se préparait à fêter le 2600e anniversaire de la dynastie régnante, s'était, dès 1932, porté candidat pour l'organisation des Jeux de la XIIème olympiade. En dépit de l'attaque japonaise contre la Chine, le Comité olympique maintint son choix. Mais le Japon, en proie à d'énormes difficultés techniques, administratives et financières, et faisant face au mouvement de boycott analogue à celui des Jeux de Berlin, se retira officiellement. Disons que les perturbations ont souvent eu lieu. Mais le Covid-19 aura marqué les esprits en ce que toutes les nations se sont accordées, sans contestation aucune, pour le report des Jeux. "

Les manques à gagner seront inévitablement à tous les niveaux. Qui, selon vous, va payer la facture, entre les athlètes, les instances sportives, les annonceurs ou le pays hôte ?

Tout est relatif. Les écritures comptables s'apprécieront à chaque niveau de responsabilité confiée à chaque organisme. Rappelons qu'il ne s'agit pas de l'annulation, mais de report tout simplement. L'annu-

lation aurait été plus lourde en ce que les tiers payants auraient réclamé des remboursements, les hôtels et toute autre structure réquisitionnés auraient réclamé des dédommagements... L'addition aurait été plus lourde dans ce cas de figure. Le report n'est certainement pas sans dégât, mais c'est moins lourd et donc gérable, les moyens modernes comme l'informatique aidant. Le problème devient plus complexe pour les athlètes sous contrat en fin de saison et de contrat. Dans le cas des contrats, en règle générale, le facteur temps contenu dans les contrats est la saison. Les contrats se terminent donc à la fin de la saison. Cette année, le Covid-19 a contraint à la prorogation de la saison, du moins au retard de sa fin. Sur un tout autre plan, il faut regarder la gestion des infrastructures sportives et les salaires du personnel de gestion. Les manques à gagner sont énormes pour ceux qui dépendent des recettes générées par les événements sportifs dans les dites infrastructures. Les incidences financières découlant de ce report s'apprécieront dans chaque instance. Les arbitrages nécessaires se feront à tous les niveaux.

Le report des Jeux olympiques de 2021 étant effectif, en quoi pourrait-il être bénéfique ou non aux athlètes gabonais qualifiés ?

Le report serait bénéfique si chaque athlète se remettait, sans discontinuer, à accentuer le travail sur le foncier : la préparation physique, mentale, morale doit se poursuivre, y compris le volet nutritionnel. Ce qui, de ce point de vue, n'était pas prêt doit l'être pendant le temps du report. Ne jamais céder à la tentation d'arrêter pour reprendre plus tard parce qu'on a suffisamment de temps. La reprise est dans ce cas souvent difficile. Et c'est parfois la veille qu'on se réveille et qu'on veut tout faire, malheureusement dans la précipitation et l'improvisation. Toute rupture sera du plus mauvais effet, puisqu'elle entrainera,

de facto, la démoralisation et la démotivation.

Sur le plan local, le Comité national olympique gabonais (CNOG) est engagé dans un processus de sortie de crise pour les fédérations de taekwondo et d'athlétisme. Où en êtes-vous dans les travaux, et pensez-vous que cette fois sera la bonne ?

Le Comité national olympique est à pied d'œuvre avec les fédérations internationales pour sortir le taekwondo et l'athlétisme de la crise qui les mine depuis un certain temps. Selon le chronogramme établi, nous parlerons des crises actuelles non plus au présent, mais au passé.

Le CNOG a été une vraie passerelle pour bon nombre d'athlètes gabonais dans l'obtention d'une bourse olympique. Combien en ont déjà bénéficié et qui sont les prochains sur la liste ?

Dans son programme de formation, le CNOG aide les athlètes en leur faisant acquérir des bourses olympiques, afin qu'ils s'entraînent dans de meilleures conditions, en vue des JO. De nombreux athlètes éligibles à ces bourses en ont bénéficié. Leurs performances au niveau international en dépendent en partie. Les portes du CNOG sont ouvertes à tout athlète gabonais désireux d'accéder à ces bourses, à la seule condition de remplir les critères de sélection exigés par la Solidarité Olympique et les fédérations internationales.

La plupart des fédérations sportives nationales ont pour dénominateur commun la faiblesse des ressources financières nécessaires pour leur politique de développement. De surcroît dans un univers de crise économique généralisée. Pensez-vous que cela suffise pour justifier les manques ?

Ces plaintes sont récurrentes. Il est évident que sans ressources financières satisfaisantes, point de résultats satisfaisants. Je vou-



Photo : J.F. Marola / L'Union

drais, cependant, préciser que les fédérations sportives nationales sont avant tout des structures privées érigées pour fonctionner avec leurs ressources propres. Ce fait est souvent brandi par les fédérations pour empêcher toute imixtion du ministère des Sports dans leur fonctionnement. A la lumière des faits, ces fédérations ne fonctionnent qu'avec les seules subventions du gouvernement. Et quand le gouvernement ferme le robinet, plus rien ne marche dans les fédérations. Certaines menacent même de mettre la clé sous le paillason. Et c'est là où elles sont souvent attaquées, car l'autonomie souvent brandie ne doit pas se situer seulement au niveau de la gestion des fonds. Des fonds publics en plus. La gestion des fonds est, dans la plupart des cas, à l'origine des crises qui minent les fédérations sportives nationales. L'idéal sportif n'est qu'un vœu pieux, un prétexte. Il est une règle notoirement connue dans le fonctionnement de toute structure privée : l'actionnaire qui détient le plus grand nombre de parts dans la constitution du capital devient, de fait, le propriétaire de la structure. A dire vrai, l'Etat participe presque à plus de 80% dans le fonctionnement des fédérations sportives nationales. Ces fédérations devraient travailler en comptant d'abord sur leurs moyens propres.

Depuis la grève qui a conduit à la fermeture temporaire du stade de l'Amitié, lieu du siège du CNOG, votre structure est locataire de deux bureaux au Palais des sports de Libreville. À quand un vrai siège construit exclusivement pour le CNOG à la tête duquel vous avez été réélu en mars 2018 pour un troisième mandat ?

La construction du siège du CNOG figure dans notre programme d'action. Nous nous sommes heurtés à une difficulté majeure : l'acquisition d'un terrain avec titre foncier, seule condition exigée par les instances internationales pour l'octroi d'aide à bâtir un siège propre au CNO. Cette difficulté majeure nous a contraints à une errance sans fin. **Que souhaiteriez-vous ajouter, pour clore cet entretien ?**

Mon mot de fin est d'abord cette exhortation que je lance aux athlètes et à leur encadrement technique, de ne pas lever le pied sur la pédale du fait du report des JO pour cause de Covid-19. Nous sommes tous tenus de suivre les mesures barrières préconisées par le gouvernement et les institutions spécialisées en matière de santé publique. Le non-respect des consignes de protection est une faille nécessaire dont tirera profit l'adversaire redoutable qu'est le Covid-19, pour nous disqualifier d'office et pour de bon.